FICDC
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES COALITIONS POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

INTERVENTION DE BEAT SANTSCHI

MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA COALITION SUISSE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES COALITIONS POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE (FICDC).

13e session du Comité intergouvernemental de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Comme cette réunion marque un changement de direction au sein du secrétariat de la Convention, nous aimerions souligner notre reconnaissance face au travail important qui a été accompli ces dernières années et aux nouvelles possibilités de participation de la société civile qui ont été établies. Un indicateur important pour nous est la présence croissante de la société civile à la fois à la conférence des parties et à la réunion du comité intergouvernemental, comme l'indique le rapport.

Nous souhaitons également accueillir chaleureusement le nouveau secrétaire, Toussaint Tiendrebeogo, et lui offrons notre entière coopération pour les nombreux projets et travaux qui l'attendent, lui et son équipe.

Cela étant dit, un aspect du rapport nous préoccupe.

Nous sommes heureux de constater que de nombreuses parties, et même des non-parties, consacrent des fonds pour faire avancer la mission de la Convention. Mais deux voies semblent s'offrir à nous : une qui permet aux bailleurs de fonds de faire valoir leur implication et de choisir ce que leurs appuis financiers soutiennent, et une autre qui représente un effort collectif pour atteindre des objectifs cohérents.

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ne permet pas actuellement le même niveau de reconnaissance et de visibilité publique des contributeurs. Peut-être que quelque chose pourrait être changé à cet égard pour inciter à des contributions plus nombreuses et plus régulières au fonds, afin que nous puissions aller vers une plus grande consolidation de nos efforts pour mettre en œuvre la convention.